

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION : 27/03/2024
DATE D'AFFICHAGE : 05/04/2024
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 17 - Présents : 13 - Absents : 4 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Remboursement achat d'énergie pour les véhicules

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents : 13 membres sur 17 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que la Fédération a recours aux prestataires TotalEnergies, Edenred et Freshmile pour répondre aux besoins d'énergie des véhicules de la Fédération.

Ces achats d'énergie sont effectués par des cartes dédiées à chaque véhicule.

Monsieur le Président indique que dans certaines situations exceptionnelles (rupture d'approvisionnement des stations, problèmes techniques liés à l'utilisation des cartes), les collaborateurs peuvent rencontrer des difficultés pour réaliser le plein des véhicules et mener à bien leurs missions.

Dans ce contexte et afin d'assurer la continuité de fonctionnement des services, il propose d'accepter que les utilisateurs de véhicule puissent, à titre exceptionnel, faire le plein dans les stations-services de leur choix, prennent en charge la dépense et soient remboursés par la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- accepte que de manière occasionnelle et en cas d'impossibilité de faire le plein d'énergie des véhicules de la FDE80 par les moyens mis à leur disposition, les utilisateurs puissent faire le plein dans la station de leur choix ;
- accepte de rembourser les utilisateurs de véhicules des frais engagés pour réaliser ces pleins d'énergie, sur présentation des justificatifs ou à défaut d'une attestation de l'autorité territoriale.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,

Franck BEAUVARLET

